

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CAMPING DE L'ÎLE D'OR

### **LOCATION D'EMPLACEMENT DE CAMPING :**

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour votre tente, votre caravane ou votre camping-car.

**Le prix de l'emplacement :** Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation. Il donne accès aux services de l'accueil, aux infrastructures sanitaires, à l'aire de jeux et aux activités proposées.

En juillet et août les arrivées se font de 13h30 à 21h00, et les départ de 07h30 à 11h30. Pour les autres périodes, les arrivées se font de 13h30 à 18h30, et les départ de 09h30 à 12h00. En cas d'arrivée tardive, merci de nous prévenir.

Afin de préserver et de maintenir en excellent état le sol du site, les installations ci-après désignées sont strictement interdites (hors matériel municipal) : **les équipements de plus d'un essieu, les attelages associant un véhicule de type fourgonnette ou utilitaire et une caravane, les tentes d'une superficie au sol de plus de 25 m<sup>2</sup>.**

### **LOCATION D'HÉBERGEMENT LOCATIF :**

Le descriptif, la définition des saisons ainsi que les périodes et les durées de locations figurent sur notre site internet.

#### **Le tarif de location comprend :**

Pour les tentes équipées, la location de l'hébergement, les personnes (selon la capacité), les charges (eau, gaz électricité), les lits faits à l'arrivée, un véhicule, l'accès aux services de l'accueil, aux infrastructures sanitaires, à l'aire de jeux et aux activités proposées.

Les bungalows toilés sont équipés d'une kitchenette et de 2 à 3 chambres (selon la capacité). Les lits sont faits à votre arrivée. Votre hébergement devra être remis en état et propre. Un état des lieux sera effectué par notre équipe avant votre départ. Une caution de 360 € vous est demandée lors de votre arrivée et restituée après l'état des lieux.

Les tentes « bivouac » deux personnes sont équipées de 2 lits simples, les draps et couettes ne sont pas fournis, elles ne possèdent pas d'électricité.

Les animaux ne sont pas acceptés dans les locatifs.

Les locations sont disponibles **à partir de 15h00** et doivent être libéré le jour du départ avant 10h00 de mi-juin à mi-septembre et avant 11h00 aux autres périodes.

**Cession, sous location :** Toute location est nominative et ne peut être en aucun cas sous louée.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra excéder la capacité de l'hébergement / de l'emplacement.

A noter : l'attribution des places (emplacement de camping ou locatif) est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction ne peut en aucun cas garantir que l'emplacement ou le locatif sollicité par le campeur lui sera attribué.

### **GARAGE MORT :**

Il ne pourra être laissé de matériel, caravane et camping-car, non occupé sur le terrain qu'après l'accord de la Direction et seulement à l'emplacement indiqué. Une redevance dont le montant sera affiché au bureau d'accueil sera due pour le « garage mort ».

En haute saison (dates sur notre site internet) le « garage mort » n'est autorisé que pour une nuit.

### **LES ACTIVITÉS ANNEXES :**

Toute activité gratuite ou payante mentionnée sur notre site internet ou dans un e.mail peut, dans certaines circonstances, être modifiée ou annulée à votre arrivée sur le site.

### **TARIFS ET TAXES :**

Les tarifs sont en euros, TVA comprise au taux en vigueur au moment la publication.

Tout changement ou modification de taux ainsi que toute évolution des taxes applicables à votre séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix de votre séjour.

### **RÈGLEMENT DU SÉJOUR :**

#### **Modes de paiements acceptés :**

Le règlement de votre séjour peut être effectué par carte bancaire, par chèques vacances (envoi en recommandé avec accusé de réception), en espèces en euros et par chèque en euros.

#### **Pour les réservations sur notre site [www.camping-amboise.com](http://www.camping-amboise.com) :**

Les frais de réservation via internet s'élèvent à 4 € (non remboursables).

A la réservation le règlement des arrhes se fait par carte bancaire. La transaction est immédiatement débitée sur la carte du client après vérification des données de celle-ci. En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le client autorise le Camping de l'Île d'Or à débiter sa carte bancaire du montant des arrhes. A cette fin, le client confirme qu'il est

titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur sa carte bancaire est effectivement le sien.  
Le règlement du solde du séjour peut être effectué par carte bancaire, par chèque vacances (envoi en recommandé avec accusé de réception), en espèces et par chèque en euros.

**Modalités de règlement :**

La réservation du séjour ne devient effective qu'après sa confirmation par nos services et règlement par le locataire des arrhes, 30 % du prix du séjour.

Règlement de séjour en Emplacement nu : le solde du séjour doit être réglé lors de votre enregistrement le jour de l'arrivée.

Règlement de séjour locatif : le solde du séjour doit être réglé 30 jours avant la date de début de séjour.

**DÉPÔT DE GARANTIE :**

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie dont le montant apparaît sur les tarifs est demandé à l'arrivée au camping. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ ou au plus tard sous huit jours, après un état des lieux satisfaisant. Dans le cas contraire, le dépôt de garantie sera prélevé. Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation du dépôt de garantie.

**MODIFICATIONS DE RÉSERVATION :**

**Arrivée retardée / départ anticipé :**

En l'absence de notification écrite du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, les réservations camping et location sont maintenues le jour de la date prévue de l'arrivée et jusqu'au lendemain (12h00 pour les emplacements nus et 10h00 pour l'espace locatif).

Départs anticipés : les règlements perçus ne donneront lieu à aucun remboursement.

Arrivées retardées : les arrhes versées ne donneront lieu à aucun remboursement.

Les réservations ne peuvent être modifiées qu'après l'accord du camping de l'Île d'Or. Les personnes supplémentaires non inscrites sur le contrat de location ne pourront séjourner sur l'emplacement prévu sans l'accord du gérant.

**ANNULATION DE SÉJOUR :**

La somme versée sous forme d'arrhes ne sera pas remboursée. Exception sera faite pour cause d'événement imprévisible (accident, maladie, décès). Un courrier devra être adressé à Monsieur le Maire, accompagné d'un justificatif, afin de demander le remboursement des arrhes. Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) devra être fourni.

**MINEURS :**

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux pendant le séjour ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci, indiquant la durée du séjour de leur enfant, leurs coordonnées postales et téléphoniques de façon à pouvoir être joint rapidement en cas d'urgence.

**CHANGEMENT D'OCCUPATION :**

Pour tout changement d'occupation de l'emplacement, une autorisation du gestionnaire devra être faite au préalable et le prix sera adapté à la situation réelle.

**RÉCLAMATIONS :**

Bien que nous mettions tout en œuvre pour rendre votre séjour des plus agréables, le camping ne pourra être tenu pour responsable des suites d'événements extérieurs, qui auraient pour conséquences de réduire, voire annuler votre séjour.

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR :**

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat sans aucun remboursement du séjour.

Celui-ci est affiché à l'accueil, nous vous remercions d'en prendre connaissance.

**ANIMAUX :**

Les chiens et les chats sont acceptés à condition d'être tenus en laisse, d'être en possession du carnet de vaccination à jour et de respecter la charte de bonne conduite. Ils ne doivent pas être laissés seuls sur le camping, même enfermés.

Les chiens de catégorie 1 et 2 doivent impérativement porter leur muselière.

**INTERNET :**

Le camping dispose d'une connexion Wifi accessible uniquement aux campeurs. En cas de défaillance du fournisseur d'accès internet, le camping ne pourra en aucun cas être tenu responsable. Aucun dédommagement de toute nature ne pourra être réclamé.

**RESPONSABILITÉ :**

Il appartient au vacancier de s'assurer, le camping déclinant toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du vacancier. Tout oubli d'effet personnel à l'intérieur du camping ne saurait engager la responsabilité de notre établissement.